

FOCUS MÉTIER : AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Magali Daroul travaille à la Ville depuis 1996. Elle y a débuté comme animatrice, avant de suivre une formation d'auxiliaire de puériculture. En 2000, elle intègre la Petite Enfance au sein des mini crèches Trontais et Jean-Zay, puis rejoint les Naclières, dès son ouverture. La crèche comprend six auxiliaires de puériculture, deux agentes sociales, deux agentes techniques, une éducatrice, une directrice, ainsi qu'une infirmière.

« Nos missions sont de garantir la sécurité affective, psychologique et physiologique de l'enfant, indique Magali. Nous l'accompagnons vers son autonomie, avec bienveillance. Nous faisons du soutien à la parentalité. Le temps d'adaptation est pour nous l'occasion de rencontrer les parents. Tout au long de l'année, ils peuvent nous parler des difficultés qu'ils rencontrent. Le travail d'équipe est également primordial, souligne-t-elle. Nous avons souvent des réunions. La psychologue nous était d'une grande aide, mais le poste est vacant depuis le mois de juin. De même, l'éducatrice de jeunes enfants est un soutien important ; par exemple pour améliorer l'aménagement de l'espace. Cela est essentiel, notamment aux Naclières où les espaces sont décloisonnés et les âges mélangés. Le projet pédagogique a été écrit par la directrice, avec la collaboration de toute l'équipe. Nous l'avons redéfini pendant le confinement. »



Il y a quelques années, les agentes avaient reçu une formation d'une journée sur les bonnes postures à adopter, mais dans le feu de l'action, « *les mauvaises habitudes se reprennent vite* », témoigne Magali. La pénibilité est surtout physique. Épaules et dos sont particulièrement sollicités.

Des professionnel.le.s de la Petite Enfance se mobilisent actuellement contre l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnel.le.s autorisé.e.s à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Une pétition a été lancée pour demander sa suppression, car le texte permettrait l'embauche de personnes sans aucune qualification en structure d'accueil (cf. article 2 de l'arrêté). « *Exercer ce métier requiert des formations et une réelle expertise, s'insurge Magali. Un enfant se construit dès ses trois premières années. La pédagogie, la bientraitance, la psychologie de l'enfant, tout cela nécessite un apprentissage.* »

